

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

## **Huniversity**

Société anonyme  
au capital de 96 852,55 euros  
19, rue Jules Noriac  
87000 Limoges

**Assemblée générale mixte du 9 février 2024**  
**Résolution n°16**

## **Grant Thornton**

### **Commissaire aux comptes**

29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## **Ceralp**

### **Commissaire aux comptes**

270, rue Jean-Michel Savigny  
69400 Villefranche-sur-Saône

# Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

## HUNYVERS

### Assemblée générale mixte du 9 février 2024 – Résolution n°16

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice d'une part, des salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Hunyvers et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce, d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du code de commerce., opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 1% du capital de la société. Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 19 janvier 2024

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Bouby', with a stylized flourish at the end.

Laurent Bouby  
Associé

**Ceralp**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Blanc', with a stylized flourish at the end.

Aurélie Blanc  
Associée